

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°017/2023****Séance du 17 mai 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le dix sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, M. JURADO

Absents excusés : Mme LIRON (donne pouvoir à M. JURADO), Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme MANE), Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme ZAJDNER)

Absent non excusé :

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procurations :	03

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NIMES METROPOLE POUR L'ORGANISATION LA PROGRAMMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES TRADITIONS TAURINES

Rapporteur : Hervé FARGES

Nîmes Métropole propose d'instituer une programmation en traditions taurines, itinérante sur 2 ans en alternance sur 7 territoires dont Saint-Dionisy, en créant une fête : « le festival traditions et aficion, un art de vivre ».

La commune devra mettre en œuvre des manifestations valorisant les pratiques en traditions dans les domaines taurins.

Les manifestations se déclineront comme suit :

- Un volet éducatif (intervention de Nîmes Métropole auprès des écoles,)
- Le concours d'abrivado
- Les courses camarguaises
- Les tientas
- Les roussataïo
- Les Penas et groupes folkloriques

La commune de Saint-Dionisy accueillera donc un roussataïo le 11 juin 2023 à 11h00 à l'occasion de la fête votive.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le **26/05/2023**

ID : 030-213002496-20230526-DEL017_2023-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour :

- Approuve la convention de partenariat avec Nîmes Métropole
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie pour l'année 2023 et tous les avenants s'y rapportant, ainsi que toute nouvelle convention de partenariat établie avec Nîmes Métropole suivant les mêmes modalités que la présente convention



Saint-Dionisy, le 17 mai 2023

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE